

**ARRÊTÉ RECTORAL EN DATE DU 9 JANVIER 2025 MODIFIANT L'ARRÊTÉ EN DATE DU
4 DÉCEMBRE 2024 PORTANT COMPOSITION DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

SESSION 2025

Le Recteur,

VU le code de la fonction publique ;

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat;

VU l'arrêté du 21 décembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur;

VU l'arrêté du 29 septembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 4 décembre 2024 portant composition du jury pour l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,

ARRÊTE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté du 4 décembre 2024 précité est modifié comme suit :

Monsieur CHARBY Dominique, désigné en qualité de président, est remplacé par :

- Monsieur Frédéric LIBOUREL, Secrétaire général, DSDEN de l'Allier.

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signé

Karim BENMILOUD